



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Conseil communal de Genolier

Genolier, le 10 juillet 2025

PREAVIS N° 69/2025

concernant une demande de crédit
de CHF 63'972.— TTC destiné aux
travaux prioritaires de réparation
des collecteurs et regards publics
à la Route de Duillier

Responsable

Pascal Colombo, Municipal

Commissions chargées de l'étude

Commission des finances
Commission eaux & égouts

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune de Genolier entretient régulièrement son réseau d'assainissement public d'Eaux Claires (EC) et d'Eaux Usées (EU) par des curages. En parallèle, en 2019, une campagne d'inspection générale a permis de connaître l'état constructif d'une grande partie des collecteurs communaux. Grâce à cette campagne, des collecteurs en mauvais état avaient pu être réparés rapidement.

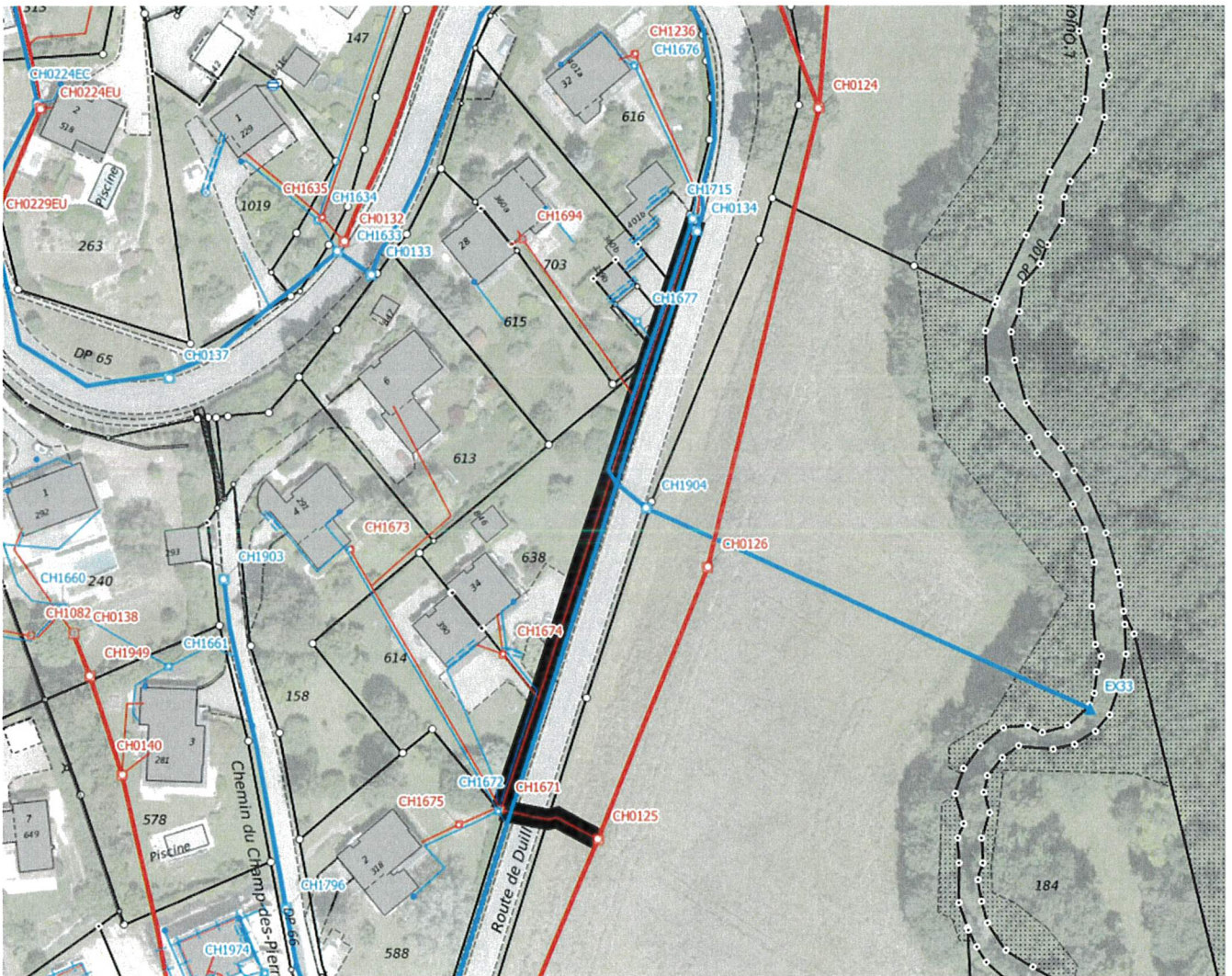
Il reste néanmoins des collecteurs à réhabiliter afin de pérenniser le réseau communal.

Le présent projet vise à entreprendre les travaux nécessaires – jugés comme prioritaires – sur une canalisation d'eaux usées. Ces travaux permettront d'éviter l'obstruction totale du collecteur, qui provoquerait à terme une pollution des sols par les eaux usées et des refoulements dans les habitations.

2. LOCALISATION DU PROJET

La canalisation qui fait l'objet du présent projet est située Route de Duillier. Elle longe la route sur environ 120 mètres puis la traverse pour rejoindre la canalisation principale au niveau de la chambre CH0125.

L'extrait de plan ci-dessous présente la canalisation à réhabiliter (surlignée en noir) :



L'inspection caméra du tronçon N° 1 s'est faite depuis la chambre CH1671 en remontant vers l'amont (en direction de la parcelle 616). Elle n'a pu être réalisée que sur les 28 premiers mètres. Un ensemble complexe de racines empêchait en effet le passage de la caméra plus en amont. Plus de 90 mètres de canalisation n'ont donc pas pu être inspectés.

Un éclat de paroi, une dégradation de la conduite et de nombreuses racines ont été repérés sur la partie inspectée.

L'inspection caméra du tronçon N° 2 s'est faite depuis la chambre CH1671 en direction de la chambre CH0125. Elle n'a pu être réalisée que sur les 9 premiers mètres. Un assemblage déplacé empêchait en effet le passage de la caméra plus en aval. L'entreprise en charge du passage caméra n'a pas réalisé d'inspection depuis la chambre CH0125.

Un éclat de paroi et des radicelles ont été repérés sur la partie inspectée.

4. PROPOSITION DE REPARATION

Une réhabilitation classique par remplacement de la conduite existante en fouille ouverte serait complexe en raison de sa localisation entre domaine public et domaine privé. Elle impliquerait soit des dégâts importants dans les jardins privés, soit des dégâts sur la route de Duillier avec une gêne à la circulation.

Nous proposons donc de réaliser un gainage du collecteur sur les parties endommagées. Ce type de réparation par travaux spéciaux permettra de réparer la canalisation depuis l'intérieur, sans fouille ouverte.

Un curage à haute pression sera réalisé avant le gainage. Il permettra de retirer les ensembles complexes de racines sans casser la conduite (contrairement à un fraisage avec tête percutante).

Une fois les racines retirées, l'entreprise en charge des travaux spéciaux pourra réaliser un passage caméra sur l'entièreté du collecteur pour statuer sur son état, et adaptera le linéaire de gaine à mettre en place.

Il est également prévu la création d'une nouvelle chambre de visite en tête du collecteur (vers la parcelle N° 616) pour permettre son gainage ainsi que son entretien futur.

Remarques :

1. Afin de ne pas abimer les gaines mises en place, les curages futurs ne devront pas excéder une certaine pression. Une plaque informative précisant la pression maximale autorisée devra être mise en place sous les couvercles des chambres concernées.
2. Dans l'estimation des coûts présentée ci-dessous, l'hypothèse d'un gainage sur l'entier du collecteur a été réalisée. Il s'agit donc d'un montant maximal de travaux, qui sera revu à la baisse si l'état du collecteur non inspecté ne nécessite pas de travaux de remise en état.

5. RECAPITULATIF DES COUTS

Pour le coût du gainage, l'entreprise AITV (groupe Künzli), spécialisée dans ce genre de travaux, a été sollicitée. Le prix indiqué correspond à son offre N° 501616 du 12 juin écoulé.

Les prix des travaux de génie civil ont été estimés par le bureau HKD Géomatique Vaud SA.

	Description	Montant HT
1	Curage et inspection TV du collecteur en amont de sa réhabilitation (AITV)	CHF 2'005.—
2	Création d'une chambre de visite en amont du gainage du tronçon 1 (AITV)	CHF 6'175.—
3	Gainage de l'intégralité du collecteur (hypothèse défavorable)	CHF 34'280.—
4	Honoraires pour l'élaboration du projet et la direction des travaux (y compris relevés GPS et mise à jour du SIT)	CHF 7'000.—
5	Contact avec les propriétaires, commune, DGMR etc.	CHF 2'000.—
6	Divers et imprévus 15%	CHF 7'719.—
Total HT		CHF 59'179.—
TVA 8,1 %		CHF 4'793.—
Total TTC		CHF 63'972.—

6. FINANCEMENT

L'investissement sera financé en priorité par les liquidités disponibles. Toutefois, une autorisation d'emprunt pour tout ou partie du crédit est sollicitée, afin de préserver la marge de manœuvre de la commune.

7. AMORTISSEMENT

Les travaux sur les collecteurs publics relèvent du patrimoine administratif. Conformément aux durées d'amortissement prévues pour les conduites d'évacuation, l'investissement sera amorti linéairement sur 60 ans.

8. CHARGES D'EXPLOITATION

Il n'y a pas de charges supplémentaires d'exploitation, hormis celles afférentes aux intérêts et à l'amortissement du crédit.

9. CONCLUSION

Afin de pérenniser le réseau d'eau communal et compte tenu de l'urgence de ces travaux, il est proposé d'approuver ce préavis et d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité demande au Conseil Communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal N° 69/2025 concernant une demande de crédit de de CHF 63'972.— TTC destiné aux travaux prioritaires de réparation des collecteurs et regards publics à la Route de Duillier

Où les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que ce préavis a été porté à l'ordre du jour

Décide d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 63'972.— TTC destiné aux travaux prioritaires de réparation des collecteurs et regards publics à la Route de Duillier

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 14 juillet 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire :
D. Jayet